

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Maisons-Alfort, le 24 avril 2008

## L'Afsset et l'Organisation mondiale de la santé signent une convention de collaboration

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) et l'Organisation mondiale de la santé – Bureau régional de l'Europe (OMS-Europe), viennent de signer une convention de collaboration conformément aux objectifs de l'accord France-OMS (2008-2013) visant à formaliser l'étroite coopération entretenue de longue date entre la France et l'OMS.

La convention de collaboration a été paraphée par Mme le Docteur Michèle Froment-Védrine, directrice générale de l'Afsset, et Mr Imre Hollo, directeur de l'administration et des finances de l'OMS-Europe.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de collaboration de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail, à la réalisation de travaux de définition de valeurs guides OMS de qualité d'air intérieur, dans le cadre d'un marché de recherche et de développement.

L'OMS-Europe (Centre européen de l'environnement et de la santé - Bonn) sera responsable de la mise en œuvre du programme et pourra s'appuyer sur les compétences de l'Afsset qui travaille déjà depuis quatre ans en partenariat avec le Centre scientifique et technique du bâtiment avec un groupe de travail pluridisciplinaire sur l'élaboration de valeurs guides pour la qualité de l'air intérieur fondées exclusivement sur des critères sanitaires.

Les travaux de l'agence ont ainsi permis d'identifier une liste de substances pour lesquelles l'élaboration de valeurs guides de qualité d'air intérieur a été jugée prioritaire. Dans ce contexte, des valeurs guides pour le formaldéhyde et le monoxyde de carbone ont d'ores et déjà été proposées.

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans et donnera lieu à un compte-rendu final de la part de l'OMS-Europe qui s'engage à communiquer à l'Afsset l'état d'avancement des travaux au fur et à mesure.

**Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les travaux de l'OMS-Europe sur [www.euro.who.int](http://www.euro.who.int) et ceux de l'Afsset sur [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)**

L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) est un établissement public administratif de l'Etat placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'écologie et du travail. Dans le but d'assurer la protection de la santé humaine, l'agence a pour mission de :

- contribuer à assurer la sécurité sanitaire dans l'ensemble des milieux de vie, incluant le travail ;
- évaluer les risques sanitaires liés à l'environnement en général et à l'environnement professionnel en particulier ;
- coordonner l'expertise en santé environnement et en santé au travail ;
- fournir au Gouvernement, par tout moyen, l'expertise et l'appui scientifique et technique nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires ;
- informer le public et contribuer au débat public.

Elle organise un réseau entre les organismes disposant des capacités d'expertise scientifique dans ses domaines de compétence et travaille avec près d'une trentaine de partenaires permanents. Elle s'appuie sur plus de deux cents experts issus d'une centaine d'organismes.

Ses procédures d'expertise reposent sur la compétence et l'indépendance des experts ainsi que sur la qualité de son expertise fixée par la norme AFNOR NFX50-110.

Site internet : [www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)